

Guide de l'évaluation externe des établissements

Fiche 1 : La stratégie scientifique et de valorisation de la recherche

Il s'agit pour l'expert d'évaluer la stratégie scientifique de l'établissement et non la qualité des résultats des unités. Cette dernière évaluation est menée par la section 2 et ses résultats enrichiront l'évaluation des établissements.

Les éléments structurants de la stratégie scientifique

1. La gestion des ressources humaines au service de la politique scientifique

Le recrutement des personnels :

Indicateur

Les mesures : Conditions de la définition des profils (recherche, enseignement, ...), mécanismes du recrutement (local, national, international, information donnée aux commissions de spécialistes sur la politique de l'établissement), règles de publication des emplois, actions menées pour rendre attractifs les emplois proposés, articulation avec les grands organismes.

Les règles d'interprétation : elles peuvent être variables selon les disciplines, en fonction de leurs besoins (innovation, renforcement de compétences existantes...).

Les redéploiements de postes

Indicateur

Les mesures : Les nombres de postes redéployés par disciplines (et dans le temps), articulation avec les grands organismes.

Les règles d'interprétation : Il est nécessaire de prendre du recul et faire un bilan global, sur l'ensemble des disciplines de l'établissement pour connaître la réalité des redéploiements, ou de savoir reconnaître et analyser «l'endogamie »

2. L'utilisation des crédits mutualisés de la recherche (BQR, PPF « président », collectivités, prélèvements sur les contrats, *preciput* ...)

Indicateur

Les mesures : le montant, la répartition, les critères et les modalités d'affectation, l'articulation avec les grands organismes.

Les règles d'interprétation : Par exemple, il n'y a pas une manière unique de répartir le BQR. Il convient d'interpréter les répartitions entre les diverses entités faites par l'établissement : conforter des équipes déjà bien dotées pour répondre à des priorités scientifiques, soutenir des jeunes équipes développant des thématiques scientifiques émergentes. L'évaluateur doit se poser la question de l'opportunité des choix.

3. La prise en compte de la logique des financements incitatifs sur projets

Indicateur

Les mesures : veille scientifique et économique au sein de l'établissement, maîtrise des logiques de projets, appui technique à la gestion des appels d'offres, articulation avec les grands organismes, nombre de contrats européens, nombre de contrats internationaux dont l'établissement est établissement principal.

Les règles d'interprétation : cohérence et logique des projets au regard des priorités définies par l'établissement et de la capacité à les réaliser.

4. La valorisation de la production scientifique et le transfert technologique

Indicateur

Les mesures : diffusion de la culture scientifique (règles éditoriales de publication, existence d'une charte, connaissance du nombre et de la nature des publications produites dans l'établissement), les brevets déposés (nombre, nature, ...), les relations avec les grands organismes de recherche et le milieu socio-économique (recrutement des docteurs dans les deux secteurs), contrats (contenu des conventions, PV de réunions de conseil scientifique, ...), structures de transfert (incubateurs, filiales start-up, SAIC), articulation avec les grands organismes....

Les règles d'interprétation : rapport coût/efficacité, reconnaissance.

Fiche 2 : La stratégie en matière de formation

Il s'agit pour l'expert d'évaluer la stratégie de l'établissement en matière de formation et non de procéder à l'évaluation des programmes. Cette dernière évaluation est menée par la section 3 et ses résultats enrichiront l'évaluation des établissements.

1. L'élaboration de la carte des formations

Indicateur

Mesure : Modalités de constitution l'offre de formation initiale et continue : critères d'arbitrage de quels critères pour la création d'une formation, les niveaux de régulations (départements, composantes, CEVU, CA, ministère). Constitution des équipes pédagogiques : degré de mixité (disciplinaire, entre fondamental et appliqué, entre académiques et monde socio-économique) Promotion des formations de l'établissement : relation lycées, qualité de l'information (sites web,...)

Règles d'interprétation : analyse des circuits de décision, type de régulation (vertical, horizontal), conséquence sur l'innovation, sur la pluridisciplinarité, évolutions des effectifs selon les différents niveaux (LMD).

2. La prise en compte de la dimension professionnelle de la formation

Les formations professionnelles

Indicateur

Mesure : nombre de filières professionnelles, typologie (préparation aux concours, formation à des métiers), l'intégration des filières professionnelles à l'offre de formation (IUT, BTS,...) et niveau (L et M) ; intégration de la formation continue aux formations (VAE, formation continue, apprentissage sont-ils des instruments dans la stratégie de reprise d'étude de l'université ?); Existence d'un observatoire.

Règles d'interprétation : adaptation de la composition des équipes d'enseignants (mixité, liens avec le milieu professionnel) ; lisibilité du parcours, des sorties possibles ; prise en compte des résultats de l'observatoire dans la définition ou la correction de la stratégie.

L'insertion professionnelle

Indicateur

Mesures : Existence d'un observatoire, mise en place de plates-formes d'insertion professionnelle, connaissance de l'insertion professionnelle des étudiants sortants (service dédié à l'insertion ?)

Règles d'interprétation : mise en place d'une approche par compétence ? Prise en compte des résultats de l'observatoire dans la définition ou la correction de la stratégie ; connaissance du niveau d'insertion (type de fonction, rémunération, lieu d'exercice,...)

La formation doctorale

Indicateur

Mesures : Les missions confiées aux ED, relations des ED entre elles, avec les labos, avec d'autres établissements (cotutelles de thèse), avec le monde socio-économique. Les stratégies de formation dans les écoles doctorales.

Règles d'interprétation : valeur ajoutée des enseignements de l'ED par rapport aux enseignements disciplinaires, confrontation avec d'autres champs disciplinaires, d'autres méthodes, confrontation avec le monde socio-économique dans une perspective d'insertion professionnelle. Place de l'ED dans l'organisation universitaire.

3. L'internationalisation des formations

Indicateur

Mesure : Participation au processus de Bologne (ECTS, supplément au diplôme, mobilité, aides à la mobilité) ; partenariats et conventions avec les établissements étrangers, enseignements délocalisés ; enseignements des langues étrangères ; doubles diplômes.

Règles d'interprétation : pérennité des échanges, logique par rapport aux axes scientifiques de l'établissement ; Politique concertée avec les autres établissements du site, avec la Région, les collectivités en général ?

4. La préoccupation pour l'assurance qualité de la pédagogie et des formations :

Indicateur

Mesure : Dispositifs de contrôle de la conformité des formations par rapport aux modalités votées en conseil, des conditions de réalisation des enseignements et des modalités de contrôle des connaissances (qualité, régularité des procédures). Dispositif d'évaluation des enseignements.

Règles d'interprétation : Existence et diffusion d'une charte des examens ; quelle est la valeur ajoutée de l'établissement ; l'évaluation des enseignements est-elle connue, diffusée, dans quelles conditions ? Est-elle prise en compte pour les ajustements éventuels ?

Fiche 3 : La vie de l'étudiant

1. Le soutien des étudiants

Soutien pédagogique

Indicateur

Mesure : orientation active, dispositifs de tutorat, orientation et réorientation interne et externe, mise en place des équipes pédagogiques ; mise à disposition de ressources pédagogiques adéquates ; accès aux ressources documentaires (heures d'ouverture du SCD), formation à la recherche documentaire.

Règles d'interprétation : bilan et analyse des différents dispositifs pour en mesurer l'efficacité, baisse du taux d'absentéisme, augmentation des taux de réussite,...

Soutien social*, médical*

Indicateur

Mesure : relations de l'établissement avec le CROUS (logement, aides financières), organisation de la prévention, du suivi médical et sanitaire, accompagnement des étudiants handicapés.

Règles d'interprétation : conventions avec les partenaires ; moyens humains, moyens techniques, aménagement des locaux, des horaires, des calendriers,...

2. Le sentiment d'appartenance* à l'université

Vie culturelle et sportive

Indicateur

Mesure : soutien aux associations (financier, locaux, formations) ; nombre de manifestations ; partenariat avec les collectivités, les autres universités ; participation à des réseaux (culturels et sportifs).

Règles d'interprétation : participation de la communauté aux manifestations ; formalisation des partenariats (conventions ?)

Participation à la vie institutionnelle de l'établissement

Indicateur

Mesure : assiduité des étudiants et des IATOS aux conseils ; organisation de formations pour les étudiants ; prise en compte sous quelque forme que ce soit de la participation des étudiants, existence d'une vice-présidence étudiante, d'une charge de mission ; gestion de services par les étudiants.

Règles d'interprétation : taux de participation aux élections, participation réelle aux décisions (prise en compte de l'avis des étudiants ?)

** Les questions de suivi sanitaire et social, sentiment d'appartenance à l'établissement, vie culturelle et sportive valent aussi pour les personnels de l'université (personnels administratifs et techniques notamment)*

Fiche 4 : La stratégie en matière de relations internationales

1. Politique concertée, discutée ou somme des politiques de composantes, des laboratoires.

Indicateur

Mesure : Existe-t-il une politique concertée des relations internationales ou la politique n'est-elle que la somme des politiques des composantes ou des laboratoires ? La politique des relations internationales est-elle en harmonie avec les autres établissements du site, avec les collectivités locales ?

Règles d'interprétation : pays cibles, priorités d'intervention, thématiques de recherche privilégiées, conventions avec les autres établissements et les collectivités locales en matière de relations internationales, connaissance au niveau central des activités à l'international des enseignants-chercheurs, des IATOS, des étudiants.

2. Les échanges

Indicateur

Mesure : état de la mobilité entrante et sortante des étudiants, enseignants et administratifs ; existence d'un service des RI, bureau/structure d'aide à la mobilité ; existence de moyens pour l'aide (cours de langue, etc.).

Règles d'interprétation : les retombées sur l'établissement des échanges, conséquence sur la réussite et l'insertion des étudiants ayant été en mobilité ? Quelle mesure de l'efficacité des systèmes d'aide à la mobilité (évaluation en interne ?)

3. Les diplômes en partenariat international

Indicateur

Mesure : Investissement de l'établissement dans l'élaboration de ce type de diplômes

Règles d'interprétation : Quel impact sur la poursuite des études et sur l'insertion professionnelle ?

4. Les co-tutelles de thèse et les co-publications européennes et internationales

Indicateur

Mesure : Nombre de co-tutelles, avec quels partenaires ? Implication des laboratoires dans cette politique de cotutelles et de co-publications ?

Règles d'interprétation : Quel impact sur l'insertion professionnelle ?

Fiche 5 : Les relations extérieures

Entre établissements universitaires et EPST, milieux économiques

1. Le rôle de l'établissement dans la politique de site

Indicateur

Mesure : Existe-t-il une stratégie à l'échelle du site ? Existe-t-il un PRES et quelle est l'implication de l'établissement dans le projet de PRES ?

Règles d'interprétation : membre fondateur ou non ? Mobilisation de toute l'université, quel vote ? Ambition des objectifs du PRES ? Les enjeux pour l'établissement

2. Les relations avec les EPST

Indicateur

Mesure : Modalités et dispositifs de coopération sur les emplois, les finances et le matériel (locaux)

Règles d'interprétation : PV de CS et CA, congés thématiques ?

3. Les relations avec les collectivités (CR, CG, communautés urbaines, mairies)

Indicateur

Mesure : CPER, participation de l'établissement au CS du CR, participation des extérieurs aux conseils des universités (taux d'absentéisme). Formalisation des relations par des contrats, des conventions ? Implication des partenaires en recherche, formation, RI, échanges étudiants ? Appui des collectivités aux antennes délocalisées ?

Règles d'interprétation :

4. Les relations avec les milieux économiques

Indicateur

Mesure : Les relations avec le milieu socio-économique permettent-elles à l'établissement d'élaborer une stratégie d'adaptation des formations aux métiers existants et émergents.
Participation du milieu à la conception et à la mise en oeuvre de l'offre de formation (nombre de PAST). Capacité de l'établissement à collaborer avec le milieu socio-économique et la participation de ce milieu à l'offre de formation.

Fiche 6 : Le gouvernement et la gestion

Il s'agit ici pour l'expert non pas d'évaluer le gouvernement et la gestion en tant que tels (l'évaluation de l'AERES n'est pas un contrôle) mais bien d'analyser si l'organisation de l'établissement garantit la réalisation du projet d'établissement.

1. Gouvernance

Indicateur

Mesure : Composition et modes de désignation des VP et de l'équipe présidentielle.

Activités des conseils (assiduité des membres, fréquence des réunions, participation des membres extérieurs).

Existence d'indicateurs pour le pilotage.

Relations entre centre et composantes (réunion des directeurs UFR), politique des services communs.

Relations avec l'environnement (politique de communication, organisation et maîtrise de la communication interne et externe de coopération)

Règles d'interprétation : lisibilité des orientations stratégiques, diffusion de ces orientations dans l'établissement dans son ensemble ; mise en oeuvre des orientations dans les services

2. La politique de ressources humaines au service de la stratégie d'établissement

La politique des emplois

Indicateur

Mesure : la logique de l'organigramme et l'organisation du recrutement (titulaires, contractuels,...), de la gestion et de la répartition des emplois ; la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) : mise en place de fiches de poste, de systèmes d'analyses des besoins et des moyens à moyen voire long terme ; organisation du temps de travail (politique des heures complémentaires, dispositifs d'analyse des coûts).

Règles d'interprétation : connaissance et diffusion de l'organigramme ; pertinence des fiches de poste ; utilisation des travaux de prospective de gestion des emplois. Analyse des HC (proportion enseignants titulaires /formateurs extérieurs variable selon les disciplines et les caractéristiques de la formation)

L'investissement dans la formation continue des personnels

Indicateur

Mesure : programmes de formation continue des personnels administratifs.

Règles d'interprétation : anticipation des besoins de nouvelles compétences ; rôle effectif de la formation continue dans la stratégie RH

3. La politique financière

Indicateur

Mesure : l'organisation de la fonction financière (services financiers/agence comptable).

Construction budgétaire (le budget établi comme la somme des budgets des composantes ou budget qui rend compte des priorités des établissements) ; suivi budgétaire, contrôle de gestion Connaissance des réserves et méthode des reports Origine des financements (État, collectivités, frais d'inscription des étudiants, ressources propres, filiales, contrats,...) et leurs proportions

Règles d'interprétation : la logique de l'organisation des fonctions finances et comptabilité ; maîtrise budgétaire ; logique d'utilisation des DBM Stratégie de développement des ressources propres

4. La politique patrimoniale

Indicateur

Mesure : existence et organisation des services dédiés à la gestion du patrimoine et à la sécurité des locaux ; nature des ressources dédiées au patrimoine (État exclusivement, participation des collectivités, ressources propres ?)

Répartition des locaux entre recherche, enseignements et administration, entre les laboratoires, les UFR et les services.

Stratégie de développement et d'adaptation du patrimoine. Prise en compte des normes de sécurité.

Règles d'interprétation : maîtrise d'ouvrage, capacité de proposition et de gestion au niveau CPER.